

Remarques du MSC sur l'évaluation du CSA, 12 octobre 2017

Intervention de Alberto Broch, COPROFAM, Brésil

Positions sur des sujets spécifiques de l'évaluation et du rapport de consultation:

- Nous pouvons être d'accord avec le rapport de consultation tel que présenté, même si nous y voyons beaucoup de faiblesses.
- La proposition d'avoir un PTPA stratégique est un bon compromis qui prend en compte le fait que le CSA n'est pas une organisation, mais une plate-forme.
- La question budgétaire n'est pas résolue à notre avis, cela reste un défi urgent à résoudre l'année prochaine. Nous voulons réaffirmer que le budget n'est pas une question financière, mais qu'elle est une question politique.
- Sur d'autres questions comme la Plénière, les GTCNL, la Présidence et le Secrétariat, des mesures de suivi spécifiques sont convenues pour l'année prochaine. La composition du Groupe consultatif devrait refléter le principe de participation établi au paragraphe 7 du Document de réforme du CSA: «Sa composition garantira que les points de vue de l'ensemble des parties prenantes concernées – notamment les plus touchées par l'insécurité alimentaire – soient entendus». Les plus touchés par l'insécurité alimentaire sont les secteurs du MSC, comme repris dans le document de réforme du CSA.
- En ce qui concerne l'élément spécifique de l'évaluation sur le MSP: nous sommes d'accord avec le rapport d'évaluation du CSA que la parité des sièges au comité consultatif n'est pas justifiée. La légitimité du MSC, qui représente plus de 380 millions de personnes organisées de tous les secteurs de la société civile, y compris les agriculteurs, les pêcheurs, les peuples autochtones, les pasteurs, les consommateurs, les paysans sans terre, les femmes, les jeunes et les ONG d'intérêt public n'est pas comparable le PSM, représentant primordialement les intérêts privés et à but lucratif du secteur des entreprises, des sociétés transnationales et des organisations professionnelles internationales.
- En ce qui concerne OMA: nous sommes d'accord avec le rapport d'évaluation que leur argument n'est pas valide. Les agriculteurs ont déjà participé au CSA, et le OMA a généralement participé à travers le PSM. Le MSC facilite la participation de plus de 330 millions d'agriculteurs familiaux et de producteurs alimentaires au CSA via le MSC. Toute organisation qui souhaite rejoindre le CSA en tant que participant doit d'abord définir à quelle catégorie elle appartient et définir à travers quel mécanisme ils peuvent collaborer. L'OMA doit prendre une décision soit de participer au MSC ou au MSP au CSA. Aucun traitement spécial n'est possible. Si un traitement spécial est accordé à l'OMA, chacun des secteurs du CSM revendique le même droit: un siège spécial pour les peuples autochtones, un pour les petits agriculteurs familiaux, un pour les pasteurs, un pour les travailleurs agricoles et alimentaires, un pour les pêcheurs, un pour les consommateurs, un pour les sans terre, un pour les femmes, un pour les jeunes, un pour les urbains en insécurité alimentaire, un pour les ONG.